



La Commune de SAINT-GERVASY
RECRUTE 3 agents recenseurs (h/f)
Du 2 janvier au 20 février 2019

Fiche de poste

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congés pendant toute la durée de la collecte

Candidature à adresser à : Monsieur le Maire de Saint-Gervasy - Service RH - 1, avenue Georges Taillefer 30320 SAINT-GERVASY

Renseignements auprès de Mme Nadège BOURGEOIS au 04.30.06.53.00 ou dgs@saint-gervasy.fr



Commune de ROCHEFORT DU GARD
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Portant sur la Déclaration de Projet
Emportant Mise en Compatibilité n°1 du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1- Objet, date et durée de l'enquête publique : Madame le Maire informe le public que par arrêté municipal n° MA -ARR-2018-075 en date du 22 novembre 2018 a été prescrite l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité n°1 du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet et sur l'intérêt général dudit projet. Celui-ci consiste en la réalisation d'un programme de logements et d'équipements publics/collectif sur le secteur du Galoubet en lieu et place des équipements sportifs existants.
L'enquête publique se déroulera du lundi 17 décembre 2018 au mardi 22 janvier 2019 inclus soit 37 jours.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation : L'autorité compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU à l'issue de l'enquête publique est le conseil municipal de Rochefort du Gard.

3- Nom et qualités du commissaire enquêteur : Monsieur le Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Gérard MARGE, ingénieur territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur : Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, - Mairie de Rochefort du Gard - Hôtel de Ville - Place du Lavoisier, 30650 ROCHEFORT DU GARD

- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Rochefort du Gard par la messagerie : mairie@ville-rochefortdugard.fr

Un poste informatique est mis à disposition du public en Mairie (les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et les vendredis et les lundis 24 décembre 2018 et 31 décembre 2018 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00), sur lequel le public pourra consulter le dossier d'enquête publique à l'exception des samedis, des dimanches, des jours fériés et du 26 décembre 2018.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Rochefort du Gard.

Le dossier d'enquête publique et les observations de la population seront consultables également sur le site internet de la commune : www.ville-rochefortdugard.fr

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- le lundi 17 décembre 2018 de 9h00 à 11h30,
- le jeudi 27 décembre 2018 de 13h30 à 16h30,
- le jeudi 10 janvier 2019 de 13h30 à 16h30,
- le jeudi 17 janvier 2019 de 13h30 à 16h30,
- le mardi 22 janvier 2019 de 13h30 à 16h30.

6- Durée et lieu où, à l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur : Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Rochefort du Gard et en Préfecture pendant un an à partir du 22 février 2019.

Ils seront également consultables sur le site internet de la Mairie.

7- Dossier comprenant les informations environnementales : La déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale dont la décision de dispense d'évaluation environnementale est jointe au dossier d'enquête publique. Les informations environnementales sont consultables dans le rapport de présentation du dossier disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.

8- Identité de la personne responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : La personne responsable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU est la commune de Rochefort du Gard représentée par son Maire Madame Dominique RIBERI et dont le siège administratif est situé à l'hôtel de Ville, Place du Lavoisier, 30650 ROCHEFORT DU GARD.

9- Adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : www.ville-rochefortdugard.fr



Commune de THARAU
AVIS DE PUBLICATION :
EXTENSION du DROIT DE PRÉEMPTION
URBAIN (D.P.U)

Par délibération (n°41-2018), en date du 14 août 2018, le Conseil Municipal a décidé d'étendre le Droit de Préemption Urbain Simple sur l'ensemble du territoire communal et donne délégation au maire pour exercer au nom de la commune le DPU.

La délibération est affichée en mairie pendant 1 mois et peut être consultée en Mairie.



Commune de AIGUES-VIVES
AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE
Entretien du terrain de sport engazonné
de la commune d'Aigues-Vives

MAIRIE AIGUES-VIVES - M. Jacky REY - Maire - 108 Grand Rue
30670 AIGUES-VIVES - Tél : 04 66 35 33 63

L'avis implique un marché public

Objet : Entretien du terrain de sport engazonné de la commune d'Aigues-Vives

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Valeur technique de l'offre

60% Prix

Remise des offres : 19/12/18 à 17h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 26/11/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.aigues-vives.fr/la-mairie-a-votre-service/demarches-en-ligne/marches-publics>



BROQUERE - de CLERCQ - COMTE
MAZEL - GUIRAUDOU - DEMOUGIN
Avocats à la Cour d'Appel de NIMES
Arche Bötti - Parc Georges Besse
116 Allée Norbert Wiener 30035 NIMES CEDEX 1
Tél : 04.66.76.39.20 - Fax 04.66.76.39.21
<http://akcio-avocats.com>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LICITATION
Selon Jugement du TGI de NIMES du 23/05/2017
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
EN UN SEUL LOT

à AIGUES - MORTES

Villa lot n° 32

copropriété « Le Clos des Gardians »
Chemin de la Pataquièrre

section AI n° 270-271-272-273-274-276 et 277

Lot n° 75 : maison individuelle

Lot n° 2 : parking extérieur

Lot n° 3 : parking extérieur

MISE A PRIX 260.000 € Outre les charges
Avec faculté de baisse en cas de carence d'enchères
du quart (195.000€), du tiers (173.000€)
puis de la moitié (130.000€)

VENTE fixée devant le
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de NIMES
Audience du Juge de l'Exécution
Palais de Justice - Boulevard des Arènes
Le 24 JANVIER 2019 à 9H.

Visite assurée par la SCP BELIN - LAURENT,
Huissier de Justice,
sur place le : 09 JANVIER 2019 de 15H. à 16H.30

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de NIMES et sur justification d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire de 10% du montant de la mise à prix, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 € -
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au greffe du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NIMES, Bd des Arènes, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant la vente, ci-dessus mentionné ou en ligne sur :
<http://akcio-avocats.com/espace.htm>